

La lettre de la filière des étangs de la région Centre-Val de Loire

Numéro 9 - 1er trimestre 2023

AU SOMMAIRE

- Etude SEPURE / étude CEViral
- Retour sur les salons gastronomiques
- Adhésion 2023
- Visites de pêches
- Séminaire régional changement climatique
- Evolution des aides régionales
- Rapport de mission interministérielle
- Les dates à retenir

EDITO



La saison des pêches se termine, et une nouvelle année commence !

L'année 2022 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis le début du XX^e siècle ! Mais aussi marquée par la sécheresse : un total de précipitations de 605 mm à Châteauroux (36), 562 mm à Romorantin (41), c'est environ 20 % de moins que la moyenne ! Avec localement des orages qui ont pu

améliorer ces chiffres. Les étangs qui ont été pêchés, comme ceux laissés en assec, peinent à se remplir... Le changement climatique se confirme et est au coeur des préoccupations dans le monde piscicole et agricole. La gestion concertée de la ressource en eau est plus que jamais un enjeu primordial pour ne pas gaspiller cette précieuse ressource !

Les membres du conseil d'administration de la FAREC se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2023 !

Bérangère Bourdon

Ca se passe en région Centre-Val de Loire : l'étude SEPURE



Vous avez probablement entendu parler de cette étude, notamment dans la revue *étangs de France*.

L'objectif principal du projet SEPURE est de concevoir de nouvelles conduites de système d'étang d'eau douce, basées sur la production diversifiée d'organismes aquacoles d'intérêt. Ainsi, le but est d'améliorer la productivité globale du système à des fins piscicoles, tout en conciliant une meilleure insertion environnementale et un juste retour financier pour les exploitants. Les expérimentations ont eu lieu chez des pisciculteurs volontaires, dans toute la France, et sur deux campagnes (2021 et 2022).

Pour cette deuxième campagne de mesures, l'équipe de l'ITAVI s'est rendue sur les sites sélectionnés dans notre région, afin de réaliser les mesures lors des pêches. Pour chaque espèce intégrée dans le système piscicole, un échantillon de 50 individus est prélevé, chacun a été mesuré et pesé.

Suite à cet important travail de collecte des données, une synthèse sera réalisée.

Les premiers résultats de l'étude seront connus dans les prochains mois.



Etude sur la maladie du sommeil de la carpe

Pour rappel, l'ITAVI (Institut Technique des filières avicole, cunicole et piscicole) mène une étude sur le CEV (*Carpe Edema Virus* ou maladie du sommeil). Voir lettre d'info n°7.

Ce virus cause de nombreuses mortalités, en particulier au printemps. Si vous constatez des mortalités, vous pouvez demander un **kit d'échantillonnage gratuit et anonyme** auprès de l'ITAVI.



Contact : ITAVI Service Aquaculture au 09 51 36 10 60

Retour sur les salons gastronomiques

L'automne est la saison des salons gastronomiques. A l'approche des fêtes de fin d'année, la FAREC a participé à deux d'entre-eux :

Les Journées Gastronomiques de Sologne

Après deux années d'absence pour cause de Covid, les Journées Gastronomiques de Sologne ont retrouvé leur format d'origine. Ce salon gastronomique a ouvert ses portes les 29 et 30 octobre 2022, dans les locaux "la Fabrique Normand" à Romorantin. La filière piscicole y était représentée, sur le stand C du Centre. De nombreux visiteurs ont ainsi pu apprécier les filets fumés de carpe ou d'esturgeon, mais aussi les verrines et plats cuisinés à base de poissons d'étang.



Tout au long du week-end, de nombreuses animations ont attiré les visiteurs, mais aussi des concours culinaires comme le lièvre à la Royale ! Au total, ce sont plus de 70 clients qui se sont arrêtés sur notre stand !

Pour la participation à ces salons, de nouveaux outils de promotion ont été réalisés. Il s'agit de fiches reprenant des recettes de cuisine à base de poisson d'eau douce : carpe, perche, brochet ou silure. N'hésitez pas à nous les demander !

Salon de la Gastronomie et des Vins de Châteauroux



Cette 24ème édition du salon de la Gastronomie de Châteauroux s'est déroulé les 18, 19 & 20 novembre 2022, au parc des expositions de Belle-Isle.

Il s'agissait en revanche de la première participation de notre filière sur ce salon.

La venue du chef *Norbert Tarayre* a attiré de nombreux visiteurs ! dont près d'une centaine sont passés sur notre stand.

Nous avons pu noter la notoriété de la société Fish Brenne localement, bien connue des berrichons.

Rendez-vous en 2023 pour de nouveaux salons !



Adhésion FAREC 2023

Pour adhérer à la Fédération Aquacole de la Région Centre, télécharger le formulaire d'adhésion sur le lien : [Adhésion FAREC 2023](#)

Visites commentées de pêches d'étangs

En partenariat avec le SEPB (Syndicat des Exploitants Piscicoles de la Brenne), Destination Brenne, et le Conseil Départemental de l'Indre, la FAREc a proposé plusieurs visites commentées de pêches d'étangs.



Suite au classement des "savoirs, savoir-faire et pratiques sociales liés à la pisciculture dans les étangs de Brenne" à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) sous l'égide de l'UNESCO en décembre 2021, les pisciculteurs de Brenne ont souhaité partager leur passion pour cette activité au travers de ces visites. Les visiteurs ont ainsi pu échanger avec les propriétaires, les négociants, les pisciculteurs et bien sûr les pêcheurs.

Quatre visites commentées ont rassemblé 35 visiteurs ! Les visites se sont terminées par une dégustation de produits transformés à base de poissons d'étang, particulièrement appréciée !

Cette opération rencontre un certain succès, et sera renouvelée en 2023.

Séminaire régional changement climatique

La filière piscicole, ainsi que toutes les filières agricoles, ont été invitées par la région, à participer à plusieurs journées de travail sur le changement climatique et les évolutions à venir pour l'agriculture. Retrouver les [présentations et restitutions](#) sur le site du Conseil Régional (bas de page).



Evolution des aides aux investissements du CAP filière

A partir du 1^{er} janvier 2023, la Région ne financera plus de dossiers d'investissements dont les aides sont inférieures à 2000 €. Aussi, le montant minimum pour les investissements sera relevé à 5000 € (au lieu de 4000 €). Pour le CAP filière pisciculture, une nouvelle fiche a été déposée, et sera examinée en commission en mars. En attendant, pour les dossiers qui seraient déposés début 2023, la liste des investissements finançables est inchangée, seuls les plafonds et planchers sont modifiés.

Depuis le début du contrat avec la Région en 2019, ce sont **19 dossiers** qui ont été déposés, pour un **total d'aides de 100 000 €** environ et 400 000 € d'investissements des acteurs de la filière.

Pour rappel, il est possible de déposer 2 dossiers de demande d'aide, un inférieur à 10 000 € et un supérieur à 10 000 €. Si vous avez des projets, n'hésitez pas à contacter l'animatrice FAREc pour monter votre dossier : farec@orange.fr ou 06 31 19 21 98.

Rapport de mission interministérielle sur la pisciculture

Ce rapport analyse les filières piscicoles françaises et les compare à d'autres pays de l'Union Européenne. La pisciculture d'étang y est encouragée.

[Télécharger le lien](#)

Les dates à retenir

25 Février > 5 Mars 2023
Paris Expo - Porte de Versailles
9h à 19h - Tous les jours
Les acteurs de la Pisciculture d'étangs vous attendent dans le Hall 4 : stand 4 C 126